

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 octobre 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier.
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc.

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/10/360 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier.
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y retirant les items suivants :

- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 579-1 intitulé : «Règlement modifiant le plan d'urbanisme».
- 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 580-11 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580».
- 7.3 Avis de motion – Règlement numéro 620-1 intitulé : «Règlement modifiant le règlement 620 sur les PIIA».
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 579-1 intitulé : «Règlement modifiant le plan d'urbanisme».
- 7.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 580-11 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580».
- 7.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 620-1 intitulé : «Règlement modifiant le règlement 620 sur les PIIA».

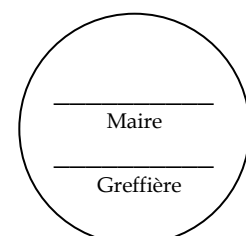
ADOPTÉE

10/09/361 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010.

ADOPTÉE

10/09/362 SOUPER OCTOBERFEST POUR LA FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES - AUTORISATION DE PARTICIPATION.

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges pour la 5^e édition de leur souper bénéfique;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront distribués à la Fondation de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'achat de 8 billets pour la 5^e édition du souper Octoberfest de la Fondation de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui a eu lieu le 2 octobre 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 800\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

10/10/363 LAC-À-L'ÉPAULE 2010 - AUTORISATION DE PARTICIPATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER les membres du conseil à assister à une activité de réflexion stratégique (Lac-à-L'Épaulé) les 21 et 22 octobre 2010 à l'Auberge et Spa West Brome situé en Estrie.

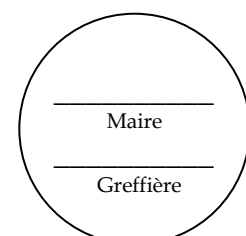
QUE toutes dépenses inhérentes à cette activité soient assumées par la Ville.

ADOPTÉE

10/10/364 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MESURE DE SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION OU LA MISE À JOUR D'UNE POLITIQUE FAMILIALE.

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot veut se doter d'une politique familiale et entreprendre la démarche MADA;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique familiale et en adhérant à la démarche MADA, la Ville de L'Île-Perrot veut améliorer la qualité de vie des familles et de ses aînés;



CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de L'Île-Perrot attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil autorise monsieur Michel Leduc, directeur des services récréatif et communautaire, à présenter une demande de subvention pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale et la réalisation de la démarche MADA.

QUE le conseil municipal autorise le Maire et la Greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Ville de L'Île-Perrot pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de responsable des questions familiales et des aînés.

QUE le conseil municipal désigne monsieur Daniel Leblanc, conseiller au poste de responsable des questions familiales et des aînés.

ADOPTÉE

10/10/365 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA).

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à la réalisation de projets d'infrastructures émanant de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA);

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Michel Leduc, directeur des services récréatif et communautaire à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles.

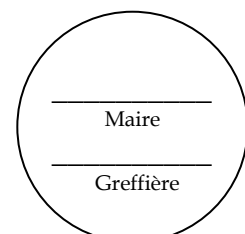
D'AUTORISER le Maire et la Greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE

10/10/366 ENTENTE DE CAUTIONNEMENT - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneau



APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INFORMER la Société de Développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin que la Ville de L'Île-Perrot refuse de cautionner le prêt au montant de 267 925\$ dans le cadre de son projet de Pavillon multifonctionnel.

ADOPTÉE

10/10/367 SÉCURITÉ CIVILE - CONSTITUTION DU COMITÉ DE PLANIFICATION.

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité de planification de sécurité civile afin de collaborer à la réalisation du plan de sécurité civile de la ville de L'Île-Perrot;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil désigne officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité de planification de sécurité civile :

- Monsieur Éric Parna – Sécurité incendie
- Monsieur André Morin – Direction générale
- Madame Lucie Coallier – Greffe
- Madame Danielle Rioux – Trésorière
- Monsieur Michel Leduc – Activités communautaires
- Monsieur René Fortin – Travaux publics.
- Monsieur René Pinsonneault – conseiller # 5 - District de l'Anse
- Madame Michèle L. LeCavalier (substitut) – conseillère # 4 – District du Versant
- Délégué de la Sûreté du Québec.

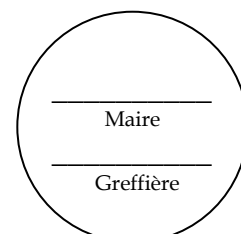
ADOPTÉE

10/10/368 ADJOINTE ADMINISTRATIVE REMPLAÇANTE - AJUSTEMENT SALARIAL.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER à madame Lise Chartrand, adjointe administrative remplaçante, une rémunération équivalente à 100% du taux du poste selon l'annexe «A» de la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres.



QUE la présente résolution est rétroactive au 26 août 2010.

ADOPTÉE

10/10/369 BRIGADIÈRE – EMBAUCHE DE MADAME ANNIE MESSIER.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHE rétroactivement au 4 octobre 2010 madame Annie Messier en tant que brigadière avec le statut de salarié suppléant.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/10/370 INGÉNIEUR MUNICIPAL – DÉMISSION DE MONSIEUR HAFED LARABI.

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Hafed Larabi datée du 30 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 4 octobre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, rétroactivement au 4 octobre 2010, la démission de monsieur Hafed Larabi en tant qu'ingénieur municipal et de le remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

10/10/371 POMPIER À TEMPS PARTIEL – DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC MIGNACCO.

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Éric Mignacco en tant que pompier à temps partiel datée du 2 août 2010;

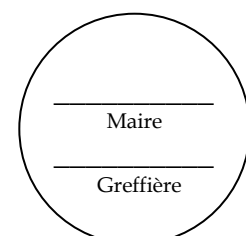
CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 30 septembre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, rétroactivement au 23 août 2010, la démission de monsieur Éric Mignacco en tant que pompier à temps partiel et de le remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE



10/10/372 COMITÉ DE SÉLECTION – IMPARTITION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par le directeur général.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, monsieur André Morin, directeur général et madame Sylvie Pigeon, directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

10/10/373 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 septembre 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 749 766,32\$

ADOPTÉE

10/10/374 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2009.

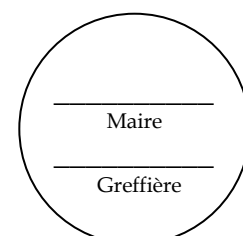
CONFORMÉMENT à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007, la trésorière a déposé au conseil le rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

10/10/375 QUAI DE LA 34^E AVENUE – PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SUBVENTION.

CONSIDÉRANT que la Ville désire prolonger l'entente de subvention intervenue avec Pêches et Océans lors du dessaisissement des installations du Ministère afin de rencontrer son obligation de réaliser certains travaux de réfection précisés à l'entente;

CONSIDÉRANT que la modification à l'entente ne crée aucune obligation ou responsabilité supplémentaire aux deux parties;

CONSIDÉRANT que Pêches et Océans, suite à un avis de Justice Canada, est d'accord à prolonger d'une année l'entente de subvention;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le Maire et la Greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec sa Majesté la Reine du chef du Canada pour prolonger d'une année l'entente de subvention intervenue le 30 mars 2009 entre Pêches et Océans et la Ville lors du dessaisissement du quai de la 34^e Avenue.

ADOPTÉE

10/10/376 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2010 – ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE.

CONSIDÉRANT qu'un délai de plus de 6 mois s'est écoulé depuis l'avis de dépôt du rôle de perception 2009;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 décembre 2009;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ORDONNER à la greffière de la Ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu le 15 novembre 2010 dans la salle du conseil municipal, au 110 boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

10/10/377 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2010 – LISTE ET FRAIS

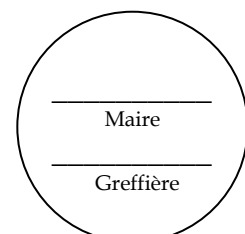
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la liste dressée par la trésorière des immeubles à vendre à l'enchère, le 15 novembre 2010 pour taxes municipales non payées au 31 décembre 2009.

D'AUTORISER la trésorière à charger les frais suivants :

- 10,00\$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service des finances;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.



CES frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues au 31 décembre 2009 auront été payées avant le jour de l'adjudication.

QUE la présente résolution s'applique à la vente pour taxes du 15 novembre 2010.

ADOPTÉE

10/10/378 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2010 – AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ENCHÉRIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière ou son représentant, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 15 novembre 2010, le tout conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

DE LIMITER l'enchère de la Ville au montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

10/10/379 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2010 – SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES ACTES RELATIFS À LA VENTE

CONSIDÉRANT la tenue d'une procédure de vente aux enchères d'immeubles dont les taxes sont impayées.

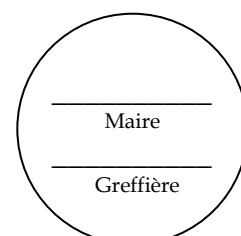
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères qui aura lieu le 15 novembre 2010.

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

ADOPTÉE



10/10/380 VENTE POUR TAXES DU 15 NOVEMBRE 2010 – INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'éventualité de l'adjudication de certains immeubles de la ville de L'Île-Perrot suite à la vente aux enchères tenue le 15 novembre 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'inscription immédiate au nom de la Ville de L'Île-Perrot des immeubles ainsi adjugés sur les rôles d'évaluation et de perception, le tout conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE

10/10/381 LOCATION D'UN IMMEUBLE (GARAGE) POUR L'ENTREPOSAGE D'UN CAMION AUTOPOMPE.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie datée du 30 septembre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la location d'un immeuble sis au 451 boulevard Perrot, à savoir : un garage double pour l'entreposage de l'autopompe 1992 et le bateau Zodiac.

D'AUTORISER à cette fin les dépenses suivantes :

Frais de location	555\$ par mois/renouvelable mensuellement
Mazout (chauffage)	1000\$ par année
Déneigement	Effectué par le service des travaux publics
Système d'alarme	500\$ par année

D'APPROPRIER les sommes nécessaires au poste budgétaire 102-220-00-442.

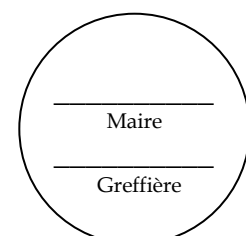
ADOPTÉE

10/10/382 P.I.I.A. - ZONE H-53 (LES VERSANTS DE LA FORÊT) - MODIFICATION DU MODÈLE «LE FRÊNE (# 543)» (LES HABITATIONS D'AUJOURD'HUI).

CONSIDÉRANT que la zone H-53 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un P.I.I.A. par «Les Habitations d'aujourd'hui» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 27 septembre 2010 et portant le numéro 10 PE 76;



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le P.I.I.A. pour la zone H-53 et de permettre la modification du modèle de construction «Le Frêne (# 543)» présenté par «Les Habitations d'aujourd'hui» afin de permettre le changement de la fenêtre ovale pour la fenêtre latérale adjacente à la porte d'entrée.

ADOPTÉE

10/10/383 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) - MODIFICATION DU MODÈLE «JENNA 1» (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.).

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un P.I.I.A. par «Les Constructions M.C. Inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 septembre 2010 et portant le numéro 10 PE 75;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER le P.I.I.A. dans la zone H-94, secteur «La Perdriole» déposé par «Les Constructions M.C. Inc.» afin de permettre la construction d'un garage double du modèle Jenna 1.

ADOPTÉE

10/10/384 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) - MODIFICATION DU MODÈLE «VIRGINIE III» (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.).

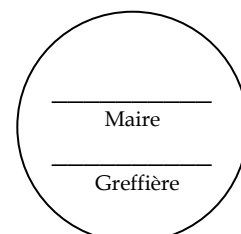
CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un P.I.I.A. par «Les Construction M.C. Inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 septembre 2010 et portant le numéro 10 PE 74;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'APPROUVER le P.I.I.A. de la zone H-94 et de permettre la modification du modèle de construction «Virginie III» présenté par «Les Constructions M.C. Inc.» à savoir : un agrandissement de 4 pieds du côté opposé au garage.

ADOPTÉE

**10/10/385 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE -
REQUÊTE EN DÉMOLITION POUR LE 254, 24^E AVENUE.**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats Dunton Rainville pour le dépôt d'une requête en démolition à la Cour supérieure dans le dossier concernant le 254, 24^e Avenue.

ADOPTÉE

**10/10/386 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
RENOUVELLEMENT DE MANDATS, DÉMISSION, NOMINATION.**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUVELLER le mandat de messieurs Michel Bélanger et Jean-François Lavoie pour une période de deux ans soit, du 15 septembre 2010 au 15 septembre 2012.

D'ACCEPTER la démission de monsieur Pierre Morin à titre de membre du CCU et de le remercier des services qu'il a rendus dans le cadre de ses fonctions tout en lui souhaitant un franc succès dans la réalisation de ses projets futurs.

DE NOMMER monsieur Benoit Guillemette résidant au 127, rue des Ancolies, L'Île-Perrot, Qué. J7V 9P3 à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Pierre Morin, pour une période de deux ans soit, du 15 septembre 2010 au 15 septembre 2012.

ADOPTÉE

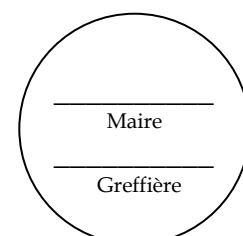
**10/10/387 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - FORMATION SUR LE
PLAN D'URBANISME - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
D'URBANISME (AQU).**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER messieurs Pascal Berthelot et Michel Bélanger à participer à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme sur le plan d'urbanisme qui se tiendra le 23 octobre 2010 à Acton Vale.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 329,11\$ nette de ristourne.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 102-610-00-454.

ADOPTÉE

10/10/388 STATIONNEMENT INTERDIT - 4^e AVENUE INTERSECTION MONTÉE SAGALA.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INTERDIRE le stationnement du côté sud-est de la 4^e Avenue sur une distance de 5 mètres à partir de l'intersection de la Montée Sagala.

ADOPTÉE

10/10/389 ACHAT DE PANNEAUX EXTÉRIEURS DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE POUR L'HÔTEL DE VILLE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de panneaux extérieurs de signalisation directionnelle pour l'hôtel de ville chez «Le Groupe Rogers», 1240 rue Labadie, Longueuil, Qué. J4N 1C7 au coût de 8,937.00\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9640,79\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 601.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h45 à 20h00.

10/10/390 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 00.

ADOPTÉE

**MARC ROY,
MAIRE**

**LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE**

